



Assurance vie non payée dans les temps

Par **babdegarges**, le **13/01/2012 à 10:28**

Bonjour,

mon père est décédé le 23 octobre 2011 et il avait contracté une assurance vie en 1970 chez AXA (à l'époque groupe Drouot j'ai envoyé pour que ma mère récupère cet argent un courrier le 3 novembre

il y a 2 jours (après multiples appels les mois précédents) le 11/01/2012 j'ai téléphoné à l'agence AXA pour savoir où en était le dossier ils m'ont répondu que le dossier était clos car le chèque avait été émis le 22/1/2011 et débité le 28/12/2011 mais ma mère n'a jamais reçu ce chèque donc ne l'a pas encaissé quel recours peut elle avoir pour récupérer cette somme de 10275€ et peut elle prétendre à des intérêts moratoires du fait que sur le contrat il est noté qu'en cas de décès après le 15/12/1988 le paiement immédiat de la somme de 12000 francs majorées des valorisations acquises.

mon père avait été très prévoyant pour que ma mère soit tranquille mais depuis son décès rien ne marche comme il l'aurait voulu

pareil pour la convention obsèques qui devait lui régler les frais d'obsèques dans les 48 h à réception du courrier ils on payé 1 mois après, pouvons nous aussi demander des intérêts pour le retard et publicité mensongère

je vous remercie par avance de votre réponse

Par **pat76**, le **13/01/2012** à **17:21**

Bonjour

Votre mère envoie une lettre recommandée à AXA dans laquelle elle demande à qui a été envoyé le chèque car elle n'a rien reçu.

AXA devra prouver qu'elle a envoyé un chèque à votre mère et que celui-ci a été encaissé.

Obligatoirement la personne qui a bénéficié de ce chèque sera connue, elle a un compte bancaire obligatoirement.

Le chèque aurait été émis le 11 janvier 2011 et encaissé le 28 décembre 2011.

Presque un an pour le mettre à l'encaissement. A qui profite l'erreur?